
DOMAINE :	Informatique	En vigueur le :	25 mai 2017
TITRE :	Utilisation responsable des médias sociaux par les employés	Révisée le :	17 juin 2022

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Les médias sociaux font partie intégrale du quotidien. Ils fournissent un tremplin pour échanger, communiquer, collaborer et innover, que ce soit par un simple commentaire ou par la diffusion de photos et de vidéos. Le Conseil reconnaît que les médias sociaux peuvent également enrichir le travail, plus précisément dans le contexte de la salle de classe, où ils peuvent enrichir l'enseignement et mieux encore engager les élèves dans leur apprentissage. Par contre, la prise de parole publique comporte aussi ses exigences et ses pièges.

La présente politique s'adresse aux membres du personnel du Conseil qui ont obtenu l'autorisation de se servir des médias sociaux dans le cadre de leur fonction. L'utilisation des médias sociaux à l'aide du réseau du Conseil doit se faire dans le respect de cette politique, de toute autre politique ou directive administrative du Conseil et des lois et des règlements s'y rattachant, y compris les normes de déontologie de sa profession ou organisme. Tout membre du personnel du Conseil qui n'a pas reçu l'autorisation requise ne peut accéder aux médias sociaux au travail.

Cette politique veut être un complément à la politique « Sécurité des installations et l'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications ». Celle-ci est le principal document de référence du Conseil en matière d'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications.

Cette politique s'inspire également de la *Recommandation officielle* du 23 juin 2011 de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario intitulée « *Utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux* ».

ENONCÉ DE POLITIQUE

Le Conseil scolaire public du Nord-Est (CSPNE) vise à offrir un environnement d'apprentissage et de travail sécuritaire et respectueux envers tous. Certaines technologies actuelles et émergentes, notamment les sites de médias sociaux, présentent certains défis aux membres du personnel.

Le présent politique vise :

- à promouvoir une utilisation professionnelle, pédagogique et éducative des médias sociaux;
- à sensibiliser les employés quant à leur responsabilité civile et criminelle potentielle ainsi qu'aux conséquences découlant de leur conduite virtuelle;
- à guider le personnel dans une utilisation respectueuse des moyens de communication et de collaboration.